

Questions orales

Le processus de négociation a été couronné de succès. Je crois que toutes les parties y ont gagné, et nous en espérons autant des autres négociations sur d'autres questions relatives à la Convention concernant la Baie James et le nord du Québec.

* * *

AIR CANADA**LA VENTE D' ACTIONS—LA REPRÉSENTATION DES CONTRIBUTABLES**

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, après avoir lu la déclaration du ministre pour la troisième fois, j'en suis arrivé à la conclusion que le paragraphe le plus insensé de toute la déclaration représente de la part du gouvernement une abdication de ses responsabilités envers les contribuables. Le ministre affirme que 55 p. 100 du contrôle d'Air Canada restera entre les mains du public, mais il dit dans sa déclaration que le gouvernement donnera instruction au président du conseil d'administration d'Air Canada de se conformer, lors des votes, à la volonté des actionnaires publics qui sont les actionnaires minoritaires. Qui représentera les contribuables canadiens qui possèdent 55 p. 100 de la compagnie aérienne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député qualifie l'idée d'insensée, mais le président d'Air Canada a dit en substance ce matin lors d'une conférence de presse que cette initiative était avantageuse pour les employés, pour les consommateurs, pour les localités concernées et aussi pour le Canada. Le député devrait en tenir compte.

Air Canada fonctionne comme une société commerciale dans un contexte réglementaire nouvellement structuré. Elle fait concurrence au secteur privé et se comporte à tous égards comme une entreprise du secteur privé. A titre de gouvernement, nous ne sommes pas intervenus dans les activités et la gestion ordinaires d'Air Canada, et c'est conforme à ce qui se passait auparavant.

L'ACHAT D' ACTIONS—LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis tout bonnement sidéré de voir que les Conservateurs continuent sur la lancée des Libéraux. Je voudrais que le ministre dise, à en juger d'après sa déclaration ou les projets du gouvernement, ce qui empêchera un groupe de personnes faisant partie du conseil d'administration de plusieurs compagnies aériennes ou même plusieurs compagnies aériennes d'acquérir 10 p. 100 des actions chacune et de mettre le grappin sur Air

Canada ou ce qui empêchera une compagnie aérienne étrangère d'acheter 12 p. 100 des actions et d'avoir la haute main sur Air Canada.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): C'est une situation plutôt compliquée, monsieur le Président. Si le député y réfléchissait à nouveau, il constaterait que 10 p. 100 seulement des actions vendues au public risquent de tomber entre les mains d'une personne, ce qui représenterait environ 4,5 p. 100 des actions. Quant à la mainmise étrangère . . .

M. Benjamin: Mais vous allez les vendre toutes.

M. Mazankowski: Nous nous sommes engagés clairement à mettre en vente 45 p. 100 des actions autodétenues . . .

M. Benjamin: Dans un premier temps.

M. Mazankowski: Peut-être d'ici dix ans, peut-être cinq . . .

M. Broadbent: Peut-être d'ici deux ans.

M. Cassidy: Nous veillerons à ce que vous ne le fassiez jamais.

M. Mazankowski: Si c'est dans l'intérêt de la société, la décision sera prise . . .

M. Cassidy: C'est une question de confiance.

M. Mazankowski: Les députés ne veulent pas écouter la réponse.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES**LE PROJET DE LOI DE LA SASKATCHEWAN—ON DEMANDE QU'UNE AIDE FINANCIÈRE FÉDÉRALE SOIT OFFERTE À LA PROVINCE**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est au sujet du projet de loi linguistique n° 2 de la Saskatchewan. Nous apprenons aujourd'hui par la presse que M. Devine, premier ministre de cette province, n'acceptera pas qu'on modifie son projet de loi controversé.

Comme la persuasion, que nous estimions être le meilleur moyen d'amener la Saskatchewan à se montrer généreuse et conciliante, n'a pas abouti à une solution satisfaisante du problème, le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas maintenant se servir de son pouvoir de dépenser. Nous savons, en effet, que le gouvernement fédéral peut offrir aux provinces une assistance financière et technique. Toutefois, nous ne savons pas ce qu'il a offert à la Saskatchewan. Le premier ministre pourrait-il nous dire en quoi consiste cette offre et ce qu'il entend faire pour en arriver, dans cette affaire, à une solution plus amicale, plus généreuse, plus conciliante et peut-être plus humaine?